



(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° DP 91129 25 10055

Déposé le 03/07/2025

Par : Monsieur Po Bernard bernard

Adresse des travaux :

2 bis Rue de l'Avenir

Cadastré :

Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10

DESTINATAIRE

Monsieur Po Bernard bernard.
2 bis Rue de l'Avenir
91590 Cerny

Affaire suivie par : Inès DECHÈVRE

Objet : rejet tacite sur une Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire pour Je souhaite faire construire un portail d'accès à mon terrain car je n'en ai toujours pas (article R.423-39 du code de l'urbanisme)

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 18/10/2025.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de Cerny, nous vous avions notifié via le GNAU un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction. Ce courrier vous a été présenté en date du 18/07/2025.

Vous bénéficiiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 18/07/2025, soit jusqu'au 18/10/2025, pour présenter en mairie de Cerny contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Or, à ce jour vous n'avez toujours rien transmis à la commune. C'est pourquoi votre demande fait l'objet d'un rejet tacite.

Ainsi, il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Cerny, le 27/10/2025

Le Maire,
Marie-Claire CHAMBARET

